

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-4-9-2

Séance du vendredi 11 avril 2014

FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2014-2-9-1 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 – les moyens d'intervention en faveur du sport
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde aux organisateurs de manifestations sportives figurant en annexe 1, les subventions telles que détaillées en annexe ;
- Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu d'un bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du département ;
- Décide que la dépense correspondante d'un montant total de 23 750 € sera prélevée sur le Budget Départemental programme E 732, chapitre 65, fonction 32, nature 6574, code/programme 25571, service 102.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions